



Conseil économique et social

Distr. générale
27 novembre 2018
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Asociación Nacional Cívica Femenina, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Nouvelles batailles, nouveaux espaces : développement social, structures du travail et structures sociales pour promouvoir l'autonomisation des femmes

Face à la multitude des problèmes qui affectent l'égalité des sexes et, en particulier, le développement de la femme, le monde actuel se heurte à l'inefficacité des politiques permettant d'assurer un développement effectif et durable qui garantisse l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. En dépit des efforts considérables qui ont été consentis, il reste encore beaucoup à faire. S'agissant de l'égalité des sexes, ce n'est pas le moment de baisser la garde ; bien au contraire, il nous faut repenser notre manière d'aborder la question en commençant par analyser les systèmes de protection sociale ainsi que l'accès aux services publics et à des infrastructures durables pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Nous proposons en premier lieu d'envisager la question sous un angle tout à la fois microsocial et macrosocial, les deux dimensions étant généralement fragmentées lorsqu'il s'agit de mettre au point des politiques publiques censées régler le problème tout en méconnaissant les facteurs culturels et individuels, ou lorsque l'on prétend le résoudre en partant de la distinction entre la sphère publique et la sphère privée sans tenir compte du fait que tout ce qui se passe dans l'environnement immédiat de chaque être humain a une incidence sur ce qu'il apporte dans la sphère publique, et que bon nombre des inégalités et des injustices trouvent leur origine dans la sphère privée (microsociale) de la personne. C'est pourquoi il faut adopter une approche personnalisée et axée sur les incidences sociales. L'orientation des politiques sociales sous l'angle personnel montre qu'il nous faut nous saisir à nouveau de problèmes que d'aucuns pourraient assimiler à de vieux combats alors qu'ils sont plus pertinents que jamais, d'où l'importance de leur ouvrir un nouveau lieu de discussion sur le développement de la femme et de l'égalité des sexes.

Obstacles

Absence de politiques favorisant l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle

Nous appelons à prendre conscience de la nécessité de promouvoir l'autonomisation économique de la femme dans le contexte actuel des mutations du monde du travail, y compris en analysant les difficultés et les opportunités qui se présentent pour les femmes et en remédiant aux obstacles qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits, notamment leurs droits économiques, sociaux, culturels et politiques. De même, nous appelons à tenir compte du caractère multidimensionnel de la vie des personnes, en soulignant que l'on ne saurait promouvoir l'autonomisation économique sans favoriser dans le même temps l'autonomisation sociale, familiale, politique et affective des femmes.

Les hommes et les femmes demandent que les structures sociales et les structures de travail leur permettent de tenir leurs rôles de pères et de mères, et de travailler ; ils demandent des structures qui facilitent le travail à domicile et les autorisations d'absence afin d'exercer leurs responsabilités familiales sans entraîner d'incidences négatives pour les employés. La promotion de la justice au travail et de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle est un défi immense pour les pays en développement lorsque le système de protection sociale est lacunaire voire inexistant, et qu'une grande partie de la population ne bénéficie pas des avantages, prestations et droits des travailleurs, d'où il résulte une situation d'injustice et d'exploitation pour les familles. Nous faisons face à des conditions dans lesquelles les pères et les mères n'ont pas accès à la sécurité sociale, aux congés payés, à des

horaires de travail fixes, à des salaires justes, à des pensions de retraite ni à la stabilité de l'emploi, et où ils doivent pourtant assumer la responsabilité de pourvoir aux besoins des membres de leurs familles.

Nous devons nous assurer que chaque personne qui travaille exerce dans des conditions dignes et, pour ce faire, nous insistons sur la promotion de pratiques favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale et respectueuses de l'espace de développement personnel, en commençant par garantir des moments de repos et le respect des horaires de travail et des périodes de congés.

Il faut prendre conscience du fait que le nombre croissant de femmes sur le marché du travail a rendu ces obstacles plus complexes face à la reconnaissance des autres besoins qui concernent les femmes, comme la flexibilité des horaires de travail et le respect effectif de la période d'allaitement maternel, notamment l'adaptation de la charge de travail pendant cette période, la nécessité de prévoir des infrastructures sûres de garde d'enfants pendant les horaires de travail et l'existence d'écoles compatibles avec les horaires de travail des parents.

Nous ne devons pas nous contenter de parler de sanctions, de pénalités et d'obligations pour les institutions du travail ; il nous faut aussi assurer la promotion concrète des organisations qui défendent la dignité de la maternité et de la paternité. C'est pour cette raison que nous privilégions la promotion de politiques d'intégration familiale au travail pour inciter les entreprises à favoriser et à protéger les espaces dans lesquels leurs employées peuvent aussi jouer leur rôle de mères. Il ne s'agit pas d'imposer une charge aux entreprises et aux organisations en les contraignant à prendre des mesures complexes et coûteuses, bien au contraire ; il s'agit d'encourager l'adoption de mesures durables qui visent à soutenir et à protéger les mères sur leur lieu de travail et chez elles, toujours dans un climat de liberté.

Refus de la maternité, procès et stigmatisation

Dans le domaine culturel, nous devons prendre acte du fait que la vie des femmes, à toutes ses étapes, se heurte à des structures culturelles, sociales et économiques violentes, outre la discrimination et la stigmatisation que subissent les mères, ainsi que l'insuffisance des moyens dont elles disposent pour assurer leur participation entière et équitable.

Les femmes ne doivent pas être contraintes ou incitées à considérer la maternité comme une condition moins digne, une oppression, un obstacle, une perte de liberté voire un danger potentiel pour la vie, la société et la planète. Certaines des inégalités existantes se nourrissent de politiques et de programmes qui font croire que la maternité s'oppose au développement professionnel, lequel ne saurait être atteint qu'en reportant la grossesse à plus tard, et qui renforcent le discours selon lequel la seule forme de réalisation concrète passe par la carrière professionnelle.

Cette stigmatisation de la maternité est manifeste dans la vision promue par certains programmes d'éducation sexuelle et par certaines politiques sociales et mesures de santé sexuelle et procréative, ainsi que dans l'action des médias, qui incitent les femmes à craindre la grossesse et la maternité, à avoir peur de devenir mères et à s'en excuser, à rejeter leurs corps, à ne pas allaiter et à dissimuler leurs grossesses, et qui encouragent des pratiques de violences structurelles consistant par exemple à ne pas embaucher des femmes enceintes ou en âge de procréer. N'oublions pas la responsabilité et le pouvoir qu'ont les politiques et les médias en matière de changement social, mais aussi de reproduction de la violence et de la stigmatisation des femmes et de la maternité.

En outre, nombreux sont les pays qui ne se sont pas dotés de politiques de soutien aux femmes enceintes et aux mères, en particulier celles d'entre elles qui

vivent en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse de femmes dirigeant un foyer monoparental, de questions de santé physique ou mentale du fœtus et de la mère, de la grossesse des adolescentes ou des femmes âgées dans un climat de violence, ou encore de grossesses liées à un viol. Face à ces situations, la majeure partie des politiques publiques, des lois, des initiatives et des programmes vise à inciter les femmes à mettre fin à leurs grossesses, en l'absence de programmes de soutien social, politique, économique, affectif ou sanitaire leur permettant de la poursuivre, de sorte qu'il en résulte une atteinte à leur liberté et à leur développement, faute de possibilités.

Cette situation se traduit par la stigmatisation et la discrimination constante de la maternité.

Recommandations

Étant donné ce qui précède, nous demandons instamment aux États Membres de :

- Promouvoir activement les politiques d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle qui favorisent l'intégration famille-travail, de même que la mise au point de régimes de travail garantissant l'exercice des droits du travail ;
- Promouvoir des politiques d'intégration et de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale dans la sphère publique comme dans la sphère privée ;
- Rétablir les droits du travail comme cause prioritaire dans le cadre du libre développement pour améliorer les conditions de justice, de sécurité et de bien-être au travail ;
- Répondre de toute urgence à la nécessité de politiques de protection des femmes enceintes et des mères en situation de vulnérabilité ;
- Promouvoir des politiques qui favorisent une culture du soutien et de la protection de la paternité et de la maternité en tenant compte de la problématique hommes-femmes afin de répondre aux besoins particuliers et à la vulnérabilité des femmes-mères ;
- Reconnaître la contribution de la maternité au développement actuel et futur des nations ;
- Garantir le soutien social aux femmes dans le monde du travail ;
- Créer des espaces sociaux et politiques pour inciter et permettre aux femmes de participer aux processus de prise de décision sur la scène publique.